

Shefford, Québec.  
Le 12 janvier 2016

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 12 janvier 2016.

**PRÉSENCES** : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin et Éric Chagnon.

Mme Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Le conseiller Michael Vautour est absent.

### **MOMENT DE SILENCE**

2016-01-01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ayant constaté le quorum,  
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,  
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2016-01-02

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy  
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2015
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
  - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire

- 5.2 Sujets particuliers :
- 6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
  - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
  - 6.2 Sujets particuliers :
    - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
    - 6.2.2 Adoption du Règlement n° 2015-524 amendant le règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford
    - 6.2.3 Nominations – Membres du comité consultatif d’urbanisme
    - 6.2.4 Nominations – Président et vice-président du comité consultatif d’urbanisme
    - 6.2.5 Dérogation mineure n° 2015-13
    - 6.2.6 Dérogation mineure n° 2015-14
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
  - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
    - 7.1.1 Protection policière
    - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
  - 7.2 Sujets particuliers :
    - 7.2.1 Fourniture du service de protection contre les incendies pour une partie du territoire du Canton de Shefford pour l’année 2015 par la Ville de Waterloo
    - 7.2.2 Sûreté du Québec – Priorités d’action 2016
    - 7.2.3 Embauche d’un pompier auxiliaire - premier répondant
- 8. Sujets intéressant l’environnement et l’hygiène du milieu
  - 8.1 Suivis de dossier concernant l’environnement et l’hygiène du milieu
  - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
  - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale

- 9.2 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
  - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
  - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
  - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
  - 11.2 Sujets particuliers :
    - 11.2.1 Adjudication – Appel d’offres n° 2015-14 pour le renouvellement et la modernisation de l’image du bulletin municipal et pour sa mise en page, sa publication et sa distribution
- 12. Sujets intéressant les finances et l’administration
  - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l’administration
  - 12.2 Sujets particuliers :
    - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
    - 12.2.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
    - 12.2.3 Embauche – Directeur du Service incendie à temps plein
- 13. Autres sujets
  - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
  - 13.2 Sujets particuliers :
- 14. Période de questions
- 15. Adoption du procès-verbal séance tenante
- 16. Clôture de la séance

2016-01-03

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,  
ET RÉSOLU unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2015.

**QUESTIONS PORTANT SUR L’ORDRE DU JOUR**

## SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS

## SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-01-04

### PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

#### Projet de construction d'un bâtiment principal :

1. Monsieur André Cadot et Madame Nathalie Dubois présentent une demande de permis de construction (bâtiment principal) **au 211, chemin Saxby Sud.**

#### Projet de construction d'agrandissement du bâtiment principal :

2. Monsieur Karl Knips présente une demande de permis d'agrandissement du bâtiment principal (salle de séjour) **au 303, chemin du Mont-Shefford.**
3. Madame Monica Knips, présente une demande de permis d'agrandissement du bâtiment principal (remise) **au 323, chemin du Mont-Shefford.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des projets numéros 2 et 3, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438.*

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande conditionnellement l'acceptation du projet numéro 1 dans les termes suivants :

« **Considérant que** le demandeur et son entrepreneur ont fait un exposé sur le projet;

**Considérant que** le projet a été modifié pour permettre l'ajout d'un remblai sur le côté droit de la façade avant;

**Considérant que** l'ajout du remblai permettra au projet de répondre à la norme de l'*article 47 du Règlement de zonage #2005-419* qui prévoit que la façade avant doit avoir 25 mètres maximum;

**Considérant que** la documentation requise par les services municipaux, présentée par les demandeurs, est complète et adéquate;

**Considérant que** le projet est situé dans la zone résidentielle-villégiature RV-2 où le PIIA Secteur de la Montagne est applicable;

**Considérant que** l'analyse du projet a été réalisée par le service de l'urbanisme et de l'environnement;

**Considérant** les recommandations positives du directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

**Considérant que** les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

**En conséquence,**

il est résolu unanimement **que le Comité** recommande au Conseil de la Municipalité du Canton de Shefford d'accepter, sous conditions, le projet de construction de la résidence située au 211, Saxby Sud.

Conditions :

#1 : À la majorité des voix (non=2 et oui=4), est que la galerie ne devra, en aucun cas, être fermée ultérieurement pour devenir une pièce de 3 ou 4 saisons; et

#2 : À la majorité des voix (non=2 et oui=4), qu'aucun nouveau bâtiment accessoire ne soit autorisé sur cette propriété. Une note doit être inscrite dans le dossier de la propriété pour que, dans les années à suivre, cette condition soit respectée. »

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

**APPUYÉ** par M. le conseiller Éric Chagnon,

**ET RÉSOLU** à l'unanimité d'accepter les projets numéros 2 et 3 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

D'accepter le projet numéro 1 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à sa réalisation conditionnellement à ce que :

- 1) la galerie ne soit fermée, en aucun cas, pour devenir ultérieurement une pièce de 3 ou 4 saisons;
- 2) qu'aucun nouveau bâtiment accessoire ne soit autorisé sur cette propriété.

Que les conditions imposées à la réalisation du projet numéro 1 soient inscrites au dossier de la propriété.

2016-01-05

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2015-524 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2005-419 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

**SUR PROPOSITION DE M. le conseiller Éric Chagnon,**

**APPUYÉ** par M. le conseiller Pierre Martin,

le règlement intitulé « Règlement n° 2015-524 amendant le règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford », ci-dessous, est adopté :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

**RÈGLEMENT N° 2015-524**

**amendant le règlement de zonage n° 2005-419 de la  
Municipalité du Canton de Shefford**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement de zonage n° 2005-419;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de modifier la réglementation afin d'ajouter dans la classification des usages autorisés, l'usage de vente et de transformation des produits de la ferme à la ferme pour le groupe d'usage agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

**À CES CAUSES, QU'**il soit ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

L'article 22, intitulé « Le groupe agricole », est modifié, en ajoutant, au paragraphe A), à la suite du dernier point de forme, le point de forme suivant :

- « • vente et transformation des produits de la ferme à la ferme (les produits de la ferme proviennent majoritairement du producteur). »

**Article 3**

L'article 22, intitulé « Le groupe agricole », est modifié, en ajoutant, au paragraphe B), à la suite du dernier point de forme, le point de forme suivant :

- « • vente et transformation des produits de la ferme à la ferme (les produits de la ferme proviennent majoritairement du producteur). »

**Article 4**

L'article 22, intitulé « Le groupe agricole », est modifié, en ajoutant, au paragraphe C), à la suite du dernier point de forme, le point de forme suivant :

« • vente et transformation des produits de la ferme à la ferme (les produits de la ferme proviennent majoritairement du producteur). »

### **Article 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

André Pontbriand  
Maire

---

Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-01-06

### **NOMINATIONS – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT les articles 2.1 et 2.2 du *Règlement n°2014-511 constituant le comité consultatif d'urbanisme* concernant la nomination et la durée du mandat des membres;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
ET RÉSOLU unanimement de nommer membres du comité consultatif d'urbanisme les résidents suivants, aux sièges et pour les durées de mandats qui suivent :

<b>Membre</b>	<b>N° de siège</b>	<b>Durée</b>
Jean Loïselle	<b>1</b>	<b>2016/01/01 au 2018/01/01</b>
Benoit Vigneau	<b>2</b>	<b>2016/01/01 au 2017/01/01</b>
Claude Pontbriand	<b>3</b>	<b>2016/01/01 au 2018/01/01</b>
Richard Deslandes	<b>4</b>	<b>2016/01/01 au 2017/01/01</b>
Joanne Dorion	<b>5</b>	<b>2016/01/01 au 2018/01/01</b>

Que le conseiller municipal Jérôme Ostiguy soit aussi nommé membre du comité consultatif d'urbanisme, au siège numéro 6, et ce du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec la désignation du conseiller municipal Éric Chagnon à titre de suppléant pour ce membre.

Que la présente résolution abroge toute autre résolution précédente incompatible avec la présente.

2016-01-07

### **NOMINATIONS – PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT l'article 3.3 du *Règlement n°2014-511 constituant le comité consultatif d'urbanisme* concernant la nomination du président et du vice-président;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,  
ET RÉSOLU unanimement de nommer M. Jean Loïselle à titre de  
président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2016.  
De nommer M. Claude Pontbriand à titre de vice-président du  
comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2016.

2016-01-08

### DÉROGATION MINEURE N° 2015-13

**Lots :** 2 593 918

**Propriétaires :** Jules Beaudry et Mireille Dubouil  
**Localisation :** 91, Place des Sorbiers  
**Zonage :** RV-2

#### **Description du lot :**

- superficie totale : 6 002,7 mètres carrés
- largeur : 63,55 mètres

#### **Nature et effets de la demande :**

Cette demande consiste à régulariser une situation existante. En effet, l'implantation de la piscine n'est pas conforme au niveau de la distance minimale requise pour la marge latérale droite. En effet, la piscine est située à 0.43 mètres de la marge latérale droite alors que le *Règlement de zonage #2005-419* stipule que la piscine doit être située au-delà de 2 mètres des marges latérales.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** la dérogation permettrait de régulariser cette situation;

**Considérant qu'**il y a eu émission de permis (#210-05);

**Considérant qu'**il y a eu ajout d'un mur de soutènement;

**Considérant qu'**il y a aucune construction, à proximité de la ligne de lot, sur la propriété voisine;

**Considérant que** sur la propriété voisine, à la hauteur de la piscine, nous retrouvons un couvert forestier;

**Considérant que** physiquement parlant, la dérogation est peu (ou pas) apparente;

**Considérant qu'**il n'y a pas de préjudice fait au voisinage;

**En conséquence,** le CCU recommande, à l'unanimité, au Conseil municipal, d'accepter, sous condition, cette demande de dérogation.

Condition : Si la piscine doit être enlevée ou déplacée, celle-ci doit alors respecter les normes d'implantation tel que spécifiées dans la réglementation en vigueur. »



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,  
SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

Que la demande de dérogation mineure numéro 2015-13 soit acceptée avec la condition suivante : si la piscine doit être enlevée ou déplacée, que celle-ci, ou toute nouvelle piscine, respecte les normes d'implantation tel que spécifiées dans la réglementation en vigueur.

2016-01-09

#### DÉROGATION MINEURE N° 2015-14

**Lot :** 3 987 379

**Propriétaires :** Christopher Foley et Vicky Greenwood  
**Localisation :** 2833, route 112  
**Zonage :** AF-13

#### **Description du lot :**

- superficie : 6 318,8 mètres carrés
- largeur : 66,8 mètres

#### **Nature et effets de la demande :**

Cette demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant alors que l'*article 32 du Règlement de zonage #2005-419* stipule que le bâtiment accessoire ne peut être situé dans la cour avant. L'implantation proposée du bâtiment accessoire n'est donc pas conforme à la réglementation en vigueur, mais en raison de la morphologie du terrain, le bâtiment accessoire proposé doit être situé dans la cour avant.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** le terrain est recouvert d'un boisé à plus de 50%;

**Considérant qu'il y a eu** émission de permis (#225-00);

**Considérant que** le bâtiment accessoire sera le prolongement de la résidence;

**Considérant que** la surface où sera localisé le bâtiment est déjà préparée;

**Considérant que** l'orientation de la résidence est perpendiculaire à la route 112;

**Considérant que** physiquement parlant, la dérogation est peu (ou pas) apparente, car un couvert forestier cache les bâtiments de la route;

**Considérant qu'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage.**

**En conséquence**, le CCU recommande, à l'unanimité, au Conseil municipal, d'accepter, sous condition, cette demande de dérogation.

Condition : Qu'un plan d'implantation et de localisation soit exigé. Le but de cette demande est de s'assurer que le projet n'empiète pas dans la marge avant. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,  
SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :  
Que la demande de dérogation mineure numéro 2015-14 soit acceptée conditionnellement à ce que le demandeur fournisse au Service d'urbanisme et d'environnement un plan d'implantation et de localisation démontrant que le projet et sa réalisation n'empiète pas dans la marge avant.

## **SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### ➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 1. PROTECTION POLICIÈRE

#### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

### ➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-01-10

### **FOURNITURE DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES POUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE CANTON DE SHEFFORD POUR L'ANNÉE 2015 PAR LA VILLE DE WATERLOO**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterloo dessert depuis plusieurs années la Municipalité du Canton de Shefford en matière de protection incendie pour un secteur de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les parties étaient en discussion concernant les termes de cette entente depuis 2014 pour une entente de plus longue durée;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, les parties ont convenu que la desserte en matière incendie s'effectuerait, pour l'année 2015, aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une nouvelle entente qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais qu'il y a lieu de ratifier les services qui ont été rendus en 2015;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,  
RÉSOLU :

QUE la Ville de Waterloo et le Canton de Shefford ratifient la fourniture de services en matière de protection incendie pour une partie du territoire du Canton de Shefford entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015, au même tarif que celui prévu à l'entente antérieure.

2016-01-11

#### SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS D'ACTION 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU à l'unanimité que les priorités d'action 2016 sur lesquelles la Municipalité du Canton de Shefford souhaiterait voir travailler les policiers de la Sûreté du Québec, poste Haute-Yamaska, sont :

- Accroître les activités de sécurité routière pour faire respecter les arrêts et les limites de vitesse dans les secteurs névralgiques et les zones scolaires;
- Accroître la surveillance dans les parcs pour prévenir le vandalisme et l'intimidation ainsi que dans les quartiers et zones industrielles;
- Améliorer les programmes d'intervention auprès des jeunes et des organismes;
- Surveiller les véhicules hors route (VTT et motoneiges);
- Poursuivre la vérification de la circulation de camions lourds dans les zones prohibées, et la vérification de routine auprès des véhicules et des silencieux de motos et autos;
- Surveiller les traverses piétonnières;
- Maintenir les priorités ponctuelles.

2016-01-12

#### EMBAUCHE D'UN POMPIER AUXILIAIRE - PREMIER RÉPONDANT

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,  
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de M. Guy Bachand, domicilié au 102 rue Bachand à Shefford, J2M 2B2, à titre de pompier auxiliaire - premier répondant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Shefford.

#### SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

**SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

**SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

**SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-01-13

**ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES N°2015-14 POUR LE RENOUELEMENT ET LA MODERNISATION DE L'IMAGE DU BULLETIN MUNICIPAL ET POUR SA MISE EN PAGE, SA PUBLICATION ET SA DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a invité quatre (4) entreprises afin de confier la mise en page, la publication et la distribution par voie postale du *Bulletin d'information de la Municipalité du Canton de Shefford*, mais aussi pour procéder au renouvellement et à la modernisation de l'image dudit bulletin d'information;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont répondu à l'appel d'offres et ont soumissionné aux prix suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total, avec taxes</b> (incluant la modernisation de l'image du bulletin d'information)	<b>Grand total, avec taxes</b> (incluant l'envoi postal au prix exigé par Postes Canada)
Imprimerie Duval	52 579,22\$	70 569,82\$
Lithium Marketing	56 993,11\$	73 154,00\$
Chabos	61 352,96\$	78 580,58\$

CONSIDÉRANT QUE le montant pour la distribution postale a été demandé au prix actuel exigé par Postes Canada pour un nombre d'exemplaires établi à 3315 aux fins du présent appel d'offres, mais que les documents d'appel d'offres précisent clairement que ce montant pourra, au cours de l'exécution du contrat, varier en fonction du nombre exact d'envois postaux des bulletins et des prix exigés par Postes Canada;

CONSIDÉRANT QU'il appert, après analyse des soumissions, qu'Imprimerie Duval est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Shefford adjuge le contrat pour procéder au renouvellement et à la modernisation de l'image du *Bulletin d'information de la Municipalité du Canton de Shefford* ainsi qu'à sa mise en page, sa publication pour les années 2016-2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Imprimerie Duval, pour la somme de 52 579,22\$, taxes incluses, ainsi que pour sa distribution par voie postale pour les coûts supplémentaires estimés à 17 989,91\$, taxes incluses, lesquels coûts postaux sont susceptibles de variation en fonction du nombre exacts d'envois postaux et des prix chargés par Postes Canada.

#### **SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
  
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-01-14

#### **APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES**

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,  
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20118514 @ n° 20118697 au montant de 423 336,56 \$.

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposés devant le conseil.

2016-01-15

**EMBAUCHE – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE À TEMPS PLEIN**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU à l'unanimité :  
D'accepter l'embauche de M. André Cadorette à titre de directeur du Service incendie à temps plein et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, poste cadre, à raison de 32h/semaine, salaire selon le contrat de travail signé entre les parties. Pour les vacances annuelles, la Municipalité lui reconnaît cinq (5) années de service.

**AUTRES SUJETS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Bernard Tremblay – Contrat chemins d'hiver/secteur montagne  
Application du Règlement sur l'affichage  
des numéros civique

M. Serge Trottier – Compte de taxe re. : intérêt annuel

M. Francis Plourde – Rue Langlois

2016-01-16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal adopte le  
présent procès-verbal séance tenante.

2016-01-17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Éric Chagnon,  
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever  
la présente séance à 20 h 19.

---

Mme Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

M. André Pontbriand  
Maire